

Consignation des installations de production Rôle du Chargé d'Exploitation et du Chargé de Consignation

OBJECTIF DE FORMATION

Etre capable de réaliser des mises sous Régime sur les équipements de productions (électrique HTB, HTA, BT, mécanique, hydraulique...) en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, donnant à l'employeur la possibilité de délivrer une habilitation.

Durée de la formation :

- 5 jours pour une formation initiale
- 3 jours pour un recyclage

PÉDAGOGIE

- Formation théorique par exposé et par étude de cas
- Exercices pratiques sur des équipements et des ouvrages mis à disposition par le chargé d'exploitation
- Évaluation en cours et à la fin de la formation pour évaluer les acquis
- Utilisation de MonHabilitation.com
- Délivrance d'un avis après formation pour habilitation éventuelle

PROGRAMME DE FORMATION

- Le référentiel documentaire ; la norme UTE 18-510 ; le RPP
- Les rôles et responsabilités des acteurs (CdT, CdC ; Cdex ; ...)
- Les habilitations électriques et mécaniques
- Les locaux réservés aux électriciens, aux mécaniciens, hydrauliciens, et les consignes associées ...
- L'environnement électrique (distances et les zones)
- L'analyse de risques de type B1 (les locaux) et de type B2 (le chantier)
- La mise sous Régime
- La consignation électrique / mécanique / fluide
- Le régime de consignation, la consignation partielle et générale, les mesures compensatoires
- L'intervention, la connexion/déconnexion ; le RII, la consignation pour son propre compte
- Le Régime de réquisition, le Régime d'essai
- Le Régime Exceptionnel de Travail
- Les équipements basse tension
- Les risques en BT et les conséquences d'un accident électrique
- Les règles de sécurité à appliquer lors des manœuvres
- La VAT et la procédure de mise à la terre